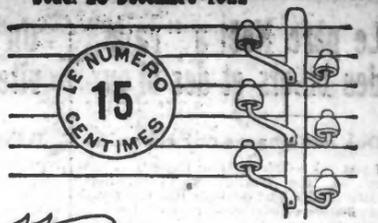


L'Éclair



DE ROUBAIX-TOURCOING

LES MINES DE LA SARRE

Le Sénat doit approuver : « l'Office Domaniale »

J'ai déjà signalé, à plusieurs reprises, l'intérêt que présentait l'exploitation des mines de la Sarre et j'ai attiré l'attention sur cette expérience qui présente en bien des points le caractère de la nationalisation industrialisée.

Depuis dix-huit mois, un projet de loi créant un « Office domaniale des Mines de la Sarre » a été voté par la Chambre et le Sénat en est saisi.

Ce rapport a été déposé. J'en ai ici même analysé les conclusions qui sont tout à fait favorables à l'exploitation des mines de la Sarre par l'Etat et qui font même l'éloge de cette exploitation.

Or, il est tout à fait singulier que le Sénat, en possession de ce rapport décisif, ne se soit pas encore prononcé sur le projet voté par la Chambre.

C'est pour protester contre ce retard qu'un certain nombre de députés auxquels je me suis joint ont déposé il y a quelques jours, sur le bureau de la Chambre, un projet de résolution ayant pour objet d'inviter le gouvernement à faire les démarches nécessaires pour que les mines domaniales de la Sarre acquièrent un statut définitif et que l'Etat français puisse entrer en possession des bénéfices qu'il en doit légitimement retirer.

Il est en effet absolument urgent que le gouvernement attire l'attention du Sénat sur les inconvénients qu'il y a à laisser subsister un régime qui prive l'Etat de ressources qui devraient normalement alimenter son budget dans les temps difficiles que nous traversons.

L'exploitation par l'Etat des mines de la Sarre s'est révélée, le fait est indéniable, comme extrêmement féconde en excellents résultats.

Lors de la reprise, en 1920, la tâche était cependant compliquée par l'état dans lequel on recevait ce domaine minier. Et à ce propos il est bon de noter que les mines fiscales allemandes ont, d'une façon générale, dénoté une infériorité permanente dans la conception de l'exploitation.

Il a fallu engager des dépenses de premier établissement considérables, ajuster les installations sociales allemandes aux nouvelles conditions économiques, aplanir des difficultés de toutes sortes.

Tout cela s'est réalisé sans heurts en même temps qu'une nouvelle politique de vente des charbons s'organisait. Et aujourd'hui la production s'est relevée très sensiblement, tout en réduisant le prix de revient, et l'oeuvre accomplie par l'administration provisoire des mines domaniales a permis de vaincre les difficultés.

Mais la tutelle trop directe qu'exerce l'Etat sur elle présente de multiples inconvénients et les mines de la Sarre se trouvent, à côté des mines lorraines, par exemple, en état d'infériorité qui tient au rôle même que doit remplir l'Etat dans les conditions présentes.

Il est donc nécessaire de restreindre la tutelle de l'Etat et d'industrialiser véritablement l'exploitation dont les bénéfices sont acquis à la Nation. Il est nécessaire d'accroître l'indépendance de l'administration dans toute la mesure du possible, c'est-à-dire de mettre fin sans retard au régime provisoire.

Comme le dit l'exposé des motifs du projet de résolution dont je parle, l'Etat y retrouvera son compte. Ces résultats financiers obtenus dès la fin de 1921 lui auraient permis d'encaisser normalement des bénéfices appréciables. Mais les mines domaniales, privées de la personnalité civile et de l'autonomie financière, ne peuvent se procurer des fonds sur le marché des capitaux ; elles ne peuvent avoir éventuellement recours à l'Etat dans les circonstances présentes.

Elles doivent donc prélever sur leurs propres ressources les sommes nécessaires à leur fonds de roulement et à l'exécution de leur programme de travaux profonds. Ce sont des immobilisations qui essoront le jour où leur statut sera définitivement adopté.

Il est donc urgent que le Sénat donne au projet de loi voté par la Chambre la consécration qui lui est nécessaire.

Emile BASLY, Député du Pas-de-Calais.

LE CENTENAIRE DE PASTEUR

L'Académie de Médecine a glorifié l'illustre savant

Paris, 26. — La séance hebdomadaire de l'Académie de Médecine a pris aujourd'hui un caractère de solennité.

Elle a été consacrée toute entière à la glorification de Pasteur et de son oeuvre.

Le Gouvernement était représenté par M. Strauss, ministre de l'Hygiène.

Après une allocution du Président Eschsch, six membres de l'Académie, choisis parmi les plus éminents représentants des diverses branches de la science médicale et biologique, ont prononcé des discours sur la vie et l'oeuvre de Pasteur.

Après une allocution du Président Eschsch, six membres de l'Académie, choisis parmi les plus éminents représentants des diverses branches de la science médicale et biologique, ont prononcé des discours sur la vie et l'oeuvre de Pasteur.

Après une allocution du Président Eschsch, six membres de l'Académie, choisis parmi les plus éminents représentants des diverses branches de la science médicale et biologique, ont prononcé des discours sur la vie et l'oeuvre de Pasteur.

Après une allocution du Président Eschsch, six membres de l'Académie, choisis parmi les plus éminents représentants des diverses branches de la science médicale et biologique, ont prononcé des discours sur la vie et l'oeuvre de Pasteur.

Après une allocution du Président Eschsch, six membres de l'Académie, choisis parmi les plus éminents représentants des diverses branches de la science médicale et biologique, ont prononcé des discours sur la vie et l'oeuvre de Pasteur.

Après une allocution du Président Eschsch, six membres de l'Académie, choisis parmi les plus éminents représentants des diverses branches de la science médicale et biologique, ont prononcé des discours sur la vie et l'oeuvre de Pasteur.

Après une allocution du Président Eschsch, six membres de l'Académie, choisis parmi les plus éminents représentants des diverses branches de la science médicale et biologique, ont prononcé des discours sur la vie et l'oeuvre de Pasteur.

Après une allocution du Président Eschsch, six membres de l'Académie, choisis parmi les plus éminents représentants des diverses branches de la science médicale et biologique, ont prononcé des discours sur la vie et l'oeuvre de Pasteur.

Après une allocution du Président Eschsch, six membres de l'Académie, choisis parmi les plus éminents représentants des diverses branches de la science médicale et biologique, ont prononcé des discours sur la vie et l'oeuvre de Pasteur.

Après une allocution du Président Eschsch, six membres de l'Académie, choisis parmi les plus éminents représentants des diverses branches de la science médicale et biologique, ont prononcé des discours sur la vie et l'oeuvre de Pasteur.

Après une allocution du Président Eschsch, six membres de l'Académie, choisis parmi les plus éminents représentants des diverses branches de la science médicale et biologique, ont prononcé des discours sur la vie et l'oeuvre de Pasteur.

Après une allocution du Président Eschsch, six membres de l'Académie, choisis parmi les plus éminents représentants des diverses branches de la science médicale et biologique, ont prononcé des discours sur la vie et l'oeuvre de Pasteur.

Après une allocution du Président Eschsch, six membres de l'Académie, choisis parmi les plus éminents représentants des diverses branches de la science médicale et biologique, ont prononcé des discours sur la vie et l'oeuvre de Pasteur.

Après une allocution du Président Eschsch, six membres de l'Académie, choisis parmi les plus éminents représentants des diverses branches de la science médicale et biologique, ont prononcé des discours sur la vie et l'oeuvre de Pasteur.

Après une allocution du Président Eschsch, six membres de l'Académie, choisis parmi les plus éminents représentants des diverses branches de la science médicale et biologique, ont prononcé des discours sur la vie et l'oeuvre de Pasteur.

Après une allocution du Président Eschsch, six membres de l'Académie, choisis parmi les plus éminents représentants des diverses branches de la science médicale et biologique, ont prononcé des discours sur la vie et l'oeuvre de Pasteur.

Après une allocution du Président Eschsch, six membres de l'Académie, choisis parmi les plus éminents représentants des diverses branches de la science médicale et biologique, ont prononcé des discours sur la vie et l'oeuvre de Pasteur.

Après une allocution du Président Eschsch, six membres de l'Académie, choisis parmi les plus éminents représentants des diverses branches de la science médicale et biologique, ont prononcé des discours sur la vie et l'oeuvre de Pasteur.

Industries et Métiers du Nord

LEUR SITUATION ACTUELLE & LEUR Avenir

Une intéressante contribution à l'histoire de l'organisation du travail dans nos régions et à son essor

Au moment où les problèmes économiques préoccupent et retiennent l'attention générale, lorsque le monde du travail est en pleine transformation et que le relèvement de la prospérité matérielle de la France exige la concentration et l'harmonie de toutes les forces nationales, il apparaît d'une importance extrême de mettre à la portée du public et des ouvriers eux-mêmes, des livres susceptibles de leur fournir des notions exactes sur les industries en activité et les divers métiers exercés dans notre pays.

Cette pensée d'intérêt général a présidé à la création récente de la Bibliothèque sociale des Métiers, fondée et fonctionnant sous la direction de M. Georges Renard, professeur d'Histoire du Travail au Collège de France.

L'oeuvre a pour but de mettre en lumière, au profit de la population laborieuse l'organisation et l'administration des entreprises industrielles, les rapports des employeurs avec les diverses catégories des producteurs occupés par eux et concernant la durée de la journée de travail, les salaires, les contrats collectifs, les règlements d'ateliers, les maladies professionnelles, la participation aux bénéfices, les améliorations désirables et possibles au sort des travailleurs.

Des renseignements précis, des études impartiales et documentées ont été demandées à toutes les compétences, sur cette capitale question de l'organisation rationnelle du travail en France.

La Métallurgie, le Vêtement, le Bâtiment, les Transports, les Services publics, le Textile, l'Alimentation, l'Agriculture, feront l'objet de volumes spéciaux, retraçant ces diverses sources de production et de richesses nationales une claire lumière.

Toutes nos professions du Nord défilent ainsi, comme sur un vaste écran aux films éducatifs.

La corporation minière

Un homme de remarquable intelligence, d'énergie action réalisatrice et de haute conscience syndicaliste, Bartuel, secrétaire général de la Fédération nationale des Travailleurs du Sous-Sol, a bien voulu se charger de commencer la série de ces ouvrages de technique éducative en écrivant la « Mine et les Mineurs », magistral historique de la plus forte corporation de notre région, tant par ses effectifs que par la puissance et la grandeur de son organisation.

Bartuel Ce nom populaire et sympathique dans nos pays miniers, sonne comme un clair écho à nos masses ouvrières et vibre au coeur de tout le Proletariat avide de justice sociale.

L'oeuvre de courage et de loyauté que Bartuel vient de fournir à la « Bibliothèque sociale des Métiers » est copieuse, fouillée, substantielle, formant une brochure de six cents pages, écrite d'une main vaillante de prolétaire décidé à saper les abus et à élargir des horizons radieux.

Remontant à l'origine du travail dans nos houillères et après avoir exposé toutes ses phases d'évolution jusqu'à nos jours, relatives aux modes d'extraction, aux conditions ouvrières, aux rapports du Capital et du Travail, Bartuel développe ses idées, larges et lumineuses, sur nos mines nationales et la nécessité de leur nationalisation au double profit du producteur et du consommateur.

Avec de solides arguments à l'appui, le porte-parole des mineurs organisés réclame plus d'indépendance pour le Syndicalisme ; l'obligation, à titre d'utilité publique, de contrats collectifs du travail ; le relèvement du taux des pensions ; le maintien inaliénable de la journée de huit heures, l'assurance contre le chômage.

Tout un chapitre est consacré à l'effort intrépide de Basly, de Lamendin et des valeureux pionniers qui se dévouèrent sans relâche jusqu'au sacrifice, à la création et à la vitalité indestructible de notre grande Fédération des Mineurs du Nord, d'Anzin et du Pas-de-Calais, pour soulager, par des moyens rationnels et efficaces, la misère des parias de la glèbe noire.

La nouvelle réunion de la Commission mixte, tenue hier à Douai, au sujet des salaires, donne à ces pages émouvantes et instructives, un caractère de première actualité et impose l'attention.

Arme dangereuse De sa voix forte et sincère, Bartuel nous dit : La grève est une calamité sociale ! C'est l'arme suprême dont dispose le prolétariat. Aussi ne doit-il s'en servir qu'à la dernière extrémité. Elle fait souvent le jeu des patrons. Les exemples sont nombreux qui nous prouvent que cette arme a été malheureusement maniée adroitement et perfidement, à leur unique avantage, par les seigneurs de la mine. En principe, nous sommes opposés à toute grève, soit partielle, soit générale. Les libertés politiques que nous avons acquises peuvent nous suffire, si nous savons en extraire toute la moelle, d'après l'esprit ou le texte même de nos lois. Donc, pas de grève à caractère politique dans nos pays démocratiques !

La vie de palace fut néfaste au fils des Pharaons

Il loge maintenant à la prison de la Santé

Paris, 26. — Le prince Zerdechno, du Kurdistan, qui prétend être un descendant des Pharaons, a été arrêté hier, avenue des Champs-Élysées, à la suite de plusieurs plaintes déposées par des directeurs d'hôtel. Le prince a mené une vie des plus mouvementées. Longtemps, il voyagea aux États-Unis, avec l'espoir d'épouser l'héritière d'un milliardaire. Les journaux américains ont consacré au prince de longues colonnes. Deux reporters d'un grand journal furent attachés à sa personne durant trois semaines.

Portant beau, il avait su, en effet, capter la confiance de nombreuses personnalités américaines.

Héritier du trône turc Zerdechno avait persuadé ses « victimes » qu'il était le seul héritier du trône de Constantinople et que le sultan actuel, Abdul Medjid l'attendait pour lui transmettre ses pouvoirs.

Ainsi, grâce à ses châteaux, en Turquie, il avait réussi à trouver du crédit. En novembre dernier, le prince débarqua à Cherbourg et, le lendemain de son arrivée, un journal étranger, paraissant à Paris publiait son interview.

Desconté dans un grand hôtel de l'avenue des Champs-Élysées, à Paris, il annonça au directeur que son secrétaire et sa suite arriveraient deux jours plus tard avec les bagages.

Mais, comme huit jours s'étaient écoulés, que ni le secrétaire, ni les bagages n'étaient arrivés et que le prince ne pouvait régler ses notes, il changea d'hôtel.

Le prince « mita » ses bagages en dépôt au directeur de cet hôtel, lesquels se réunissent en une simple valise où l'on découvre une brosse à dents, deux ou trois cols et un flacon de parfum vide.

Congédié de l'hôtel, il y revint pourtant et réussit encore à emprunter 1.000 francs au portier de nuit ! Puis il disparut.

Dans un autre palace, se trouvant sans le sou, le prince fut, une fois encore, remercié. Dernièrement, il reçut la visite d'un riche banquier américain qui, disait-il, devait lui avancer d'importantes sommes destinées à l'administration des immenses propriétés qu'il possédait en Égypte et aux Indes.

Mais les pourparlers échouèrent vraisemblablement.

Pincé ! Une plainte fut déposée, qui amena son arrestation.

Le prince, qui est âgé de 27 ans, prétend avoir épousé à Paris, le 22 novembre 1918, une riche Américaine, originaire de Cincinnati, qui reçut quinze prix de beauté. Il avait, pour la circonstance, fait venir un imam, à barbe blanche, qui repartit sans doute aussitôt dans son pays, car personne ne le vit jamais.

Elus sur parchemins et un passeport falsifié furent saisis.

Le prince, qui déclare ne pas parler français, bien qu'il ait accordé des interviews dans cette langue, a été mené au service de la police judiciaire où, gardé à la disposition de la justice, il sera interrogé aujourd'hui par M. Faral.

Réussira-t-il à persuader ce magistrat que appelé à régner sur le monde musulman, il a fait aux divers traités qui l'ont hébergé une royale politesse en les honorant de sa clientèle ?

Devant le commissaire de police du quartier du Palais-Royal, Zerdechno, se disant descendant des Pharaons, a déclaré venir d'Amérique et se rendre à Lausanne pour plaider la cause de l'Islam.

Un pauvre gosse de 7 ans mourut sous une voiture, à Armentières

Mardi, vers 11 heures 15, les jeunes Désiré Chombard, 13 ans, et Denilly Léon, 7 ans, demeurant tous deux dans les maisons provisoires de l'avenue Bayard, cotoyaient, en revenant de l'école, une voiture chargée de 4.000 kilos.

Malgré les protestations de Chombard, Deully monta sur le camion, entre les deux roues de côté. Le conducteur Dekeersschetter, prévenu par Chombard, fit descendre l'imprudent gamin, mais, malheureusement, 20 mètres plus loin, face au cimetière anglais, le gosse tombait sous les roues en montant une seconde fois sur le véhicule. Le jeune Chombard, prompt comme l'éclair, empoigna son petit camarade par les vêtements, mais ne put, hélas ! le retirer à temps. Une roue arrière, passant sur le corps du jeune imprudent, lui broyait le thorax. Un docteur, appelé, ne put que constater le décès.

Poisonné par des moules un homme a succombé à Courrières

Dans la matinée de Noël, M. Moïse Duhem, 30 ans, ajusteur à la distillerie de Courrières, avait mangé avec plaisir des moules que sa femme venait de lui préparer.

Quelques instants plus tard, il fut pris de coliques et de vomissements et son état empira immédiatement.

Quand le docteur arriva pour lui prodiguer ses soins, il ne put que constater le décès.

Le docteur, qui était un des meilleurs spécialistes de la Fanfare de l'Usine, laisse une veuve et un petit enfant, qui avaient partagé son repas sans en être incommodés.

LE SALAIRE DES MINEURS

L'augmentation est refusée mais les pourparlers continueront

Hier, mardi, a eu lieu à l'Hôtel de Ville de Douai l'entrevue des délégués des trois Syndicats du Nord, du Pas-de-Calais et d'Anzin et des représentants des Compagnies houillères.

Etaient présents du côté des ouvriers : Pour le Pas-de-Calais : Cadot, Maes, Maignier, Wéber, Ernest, Catteau, Osener, Seberghe, Emile, Bruant, Ernauld, Guibert, Havenne, Lemort, Leuclat, Leciercq, Danbrine, Calonne, Foubert, Meurcuc, Coine, Lelong, Leroy, Moinier, Delatre François, Richir, Simoen, Wéry, Destorghes, Dolorne, Bouchard, Sion, Brodel.

Pour le Nord : Goniaux, Quilatin, Beaumont, Masclet, Tribout, Dupuis, Clément, Legay, Lanselle.

Pour Anzin : Lefebvre, Moreau, Derroncourt, Warran, Dujardin, Frappart, Marcoux, Leroux, Rossy, Villetle, Devrasmes, Evain.

La délégation patronale était conduite par M. Mercier, qui s'en fit le porte-parole.

L'entrevue Ouverte à 10 heures 30, la discussion des deux thèses en présence se prolongea jusque midi et demi. Aucun accord ne put être établi.

Le communiqué suivant fut remis à la presse par la délégation patronale : Les délégués des Syndicats d'Anzin, du Nord et du Pas-de-Calais et les délégués des Houillères du Nord et du Pas-de-Calais se sont réunis à l'Hôtel de Ville de Douai, le mardi 26 décembre 1922, à 10 heures du matin.

Les délégués ouvriers ont exposé qu'en raison de l'augmentation du coût de la vie et de l'amélioration de la situation économique due à la hausse de la livre et à la reprise industrielle, ils demandaient une augmentation de salaires qui mette ceux-ci au niveau des salaires de janvier 1922.

Les représentants patronaux ont répondu que l'amélioration actuelle résultant en partie de la variation des changes était trop incertaine pour qu'on puisse baser sur elle une politique d'augmentation des salaires ; cette augmentation aurait d'ailleurs pour résultat d'entraver la reprise industrielle, ce qu'ils déclarent formellement.

Il ont donc proposé d'attendre que la situation se soit stabilisée pour discuter définitivement la question salariale.

Les délégués ouvriers ayant insisté pour que leur demande soit de nouveau examinée, les délégués patronaux se sont retirés pour en délibérer.

A leur retour ils n'ont pu que maintenir leur décision en faisant observer que, non seulement leur prix de vente n'avait pas augmenté, mais que même il avait subi des réductions dont certaines, importantes, que la situation actuelle ne leur a pas permis jusqu'ici de récupérer.

L'accord n'ayant pu s'établir, les deux parties se sont séparées sans prendre de décision.

Un manifeste de la Fédération des Mineurs

Dans l'après-midi, les délégués ouvriers se sont réunis au siège du Comité Fédéral, salle Belle-Vue, à Douai.

Il ont examiné minutieusement la situation, et ont décidé d'adresser aux travailleurs de la mine le manifeste suivant :

Aux ouvriers mineurs des bassins d'Anzin, du Nord et du Pas-de-Calais

« Les délégués de vos organisations syndicales se basant sur la perspective du marché charbonnier et sur l'augmentation constante du coût de la vie, ont fait aux représentants des Compagnies minières une demande d'entrevue en vue du relèvement de vos salaires.

« Cette entrevue eut lieu à l'Hôtel de Ville de Douai, le 26 décembre. Pendant plus de deux heures, furent exposées les raisons qui militent en faveur de ce relèvement.

« Les patrons, opposant une thèse contraire, ont déclaré avoir renoncé à la baisse des salaires qui devait se produire en octobre dernier, et ce, en raison de la reprise industrielle, mais qui ne leur était pas possible, quant à présent, de donner une suite favorable à la demande faite.

« Il ont suggéré l'idée d'une nouvelle entrevue qui aurait lieu à bref délai et au cours de laquelle serait examinée de nouveau la situation, et où la demande d'augmentation pourrait être solutionnée, si cette situation se stabilisait. Aucune décision ne fut donc prise.

« Forts de votre droit, vos délégués entendent cependant continuer les pourparlers qu'ils espèrent faire aboutir et vous demandent de leur faire confiance à ce sujet.

« Rien ne sera négligé à cet effet, mais il est nécessaire que nous vous fassiez votre devoir afin d'appuyer les efforts qui vont être faits.

Tous, unissez-vous dans votre syndicat, car il faut qu'en ce moment vous soyez fortement organisés et que vous vous sentiez liés, soudés.

« Vous serez du reste tenus au courant de la situation par un Congrès des trois Syndicats qui aura lieu à la suite des démarches faites. »

Les revendications des mineurs lorrains Metz, 26. — Les mineurs des houillères de Lorraine viennent de présenter un cahier de revendications aux directeurs des mines de Petite-Rosselle, Sarre et Moselle et la Houve. Ils demandent notamment la conclusion d'un contrat de travail, une augmentation de salaires et des vacances payées.

Indépendants, cégétistes et communistes d'accord pour la présentation de ces revendications et demander une réponse pour le 10 janvier.

Pour raccourcir leur chemin elles s'en furent droit à la mort

Saint-Etienne, 26. — Mme veuve Fayolle, rentière, à Fezoux (Loire) 78 ans, et Mme Roland, 46 ans, ménagères, voulurent pour contour court, traverser la gare de Saint-Etienne, et se faufilèrent derrière un train de marchandises en station. Au même moment arrivait le train de voyageurs de Saint-Etienne, à Lyon. Les deux femmes, projetées à plusieurs mètres, eurent le crâne brisé et furent tuées net.

Un enfant a tué son jeune frère Perpignan, 26. — Lundi, vers midi, le jeune Joseph Colomines, âgé de 9 ans, fils d'un boulanger, s'amusa à manier un fusil allemand chargé, lorsque, au même moment, son jeune frère Robert, âgé de 8 ans, se pencha vers le fusil. Le coup partit, atteignant à l'abdomen le pauvre petit, qui succomba peu après dans les bras de ses parents terrifiés.

Il ne faut pas vendre la peau de l'ours

Paris, 26. — Un sieur Laporte, de Gens, intermédiaire chasseur d'ours, était lancé seul sur la trace de l'un de ces plantigrades.

Alors qu'il franchissait un talus, une forte détonation retentit et il recut une décharge de chevrotines dans les jambes.

Il fut transporté à l'hôpital de Pau.

On suppose que Laporte a été victime d'un piège à ours piécé par un chasseur.